

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE  
8, rue du Chanoine Ploton  
CS 50 541  
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

**B - Identification du titulaire du marché public**

BERGER LEVRAULT  
64 rue Jean Rostand  
31670 LABEGE  
N° Téléphone : 0820 875 875  
Courriel : consultation@berger-levrault.com  
N° SIRET : 755 800 646 00381

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

Affaire n°23S0014 - MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES SOLUTIONS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE PAIE ET D'INDEMNISATION DU SDIS DE LA LOIRE

■ Date de la notification du marché public : 05 décembre 2023

■ Date de commencement d'exécution du marché public : 01 décembre 2023

■ Durée d'exécution du marché public : La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 An(s), à compter du 1er décembre 2023. Sauf dénonciation par l'acheteur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s).

■ Montant HT initial du marché public (coût annuel de maintenance corrective et évolutive et assistance) : 23 057.60 euros HT.

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La société Berger Levrault, par courrier en date du 19 juin 2024, a informé le SDIS de la Loire de son incapacité à maintenir ses services de maintenance sur les modules e.demande de congés et e.gestion administrative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ceux-ci étant abandonnés par le prestataire.

En contrepartie, la société propose d'évoluer vers un module appelé BL.monPortail RH. Après étude, il ne satisfait pas aux attentes du SDIS de la Loire qui dispose en interne de solutions alternatives garantissant les fonctionnalités actuelles.

Aussi, il est convenu avec la société de modifier le cahier des charges et les pièces financières du marché afin de tenir compte de l'abandon et non remplacement des services susmentionnés.

Le présent avenant modifie l'article 1 du CCTP et le Bordereau des prix.

- Est supprimée à l'article 1 du CCTP la référence aux services : « e.demande de congés » et « e.gestion administrative ».
- Le montant global et forfaitaire annuel inscrit au paragraphe 1 du bordereau des prix est mis à jour (cf paragraphe incidence financière de l'avenant ci-dessous).

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

NON                       OUI,

En raison des prestations arrêtées par le titulaire, le montant forfaitaire annuel des opérations de maintenance corrective et préventive et du service d'assistance est porté à 21 151,01 euros HT (ou 25 381,21 euros TTC) soit une évolution à la baisse de 8,3 % ou une diminution de 1 906,59 euros HT (2 287,91 euros TTC).

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)